

MAIRIE DE SAINT MARCELLIN LES VAISON	ARRETE MUNICIPAL Réglementant temporairement la circulation aux chemins de la Chapelle, les Grès, Taulignan et Combe Frigaoule N°02/2025
---	---

Nous, Maire de la Commune de SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8, R.417-2, R.417-3 et R412-49 ;
- Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Considérant la réglementation du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général ;
- Considérant que le stationnement des véhicules ne doit pas compromettre la sécurité et la commodité de la circulation ;
- Considérant la demande de l'Union sportive cycliste vaisonnaise du 10 janvier 2025 portant sur la privatisation à contre sens de la course des voies publiques empruntées le dimanche 18 mai 2025 de 13h00 à 18h00.

ARRETONS :

ARTICLE 1:

Sur la route de St Marcellin (RD 205) en agglomération, la circulation sera réglementée comme suit le dimanche 18 mai 2025 de 13h00 à 18h00 :

- Circulation interdite à contre-sens de la course,
- Circulation autorisée dans le sens de la course aux chemins des Grès, Taulignan et Combe Frigaoule.
- Circulation fermée chemin de la Chapelle.

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante et les barrières de sécurité seront mise en place par l'organisateur, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus ;

ARTICLE 3 :

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, les services techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Brigade de gendarmerie de Vaison-la-Romaine
- Centre de secours principal de Vaison-la-Romaine
- Union Sportive Cycliste Vaisonnaise

Fait à Saint-Marcellin-lès-Vaison
Le 16 janvier 2025



M. le Maire, Gérard RAINERI